

Fragment le plus grand: hauteur, 0 m. 50; longueur, 1 m. 10. Hauteur des lettres, 0 m. 16.

. . . . PATRIA · SV
. . . . RES · PRO

Lettres fortement gravées. Un accent sur le second O de ONORIB.

On peut tirer de ces éléments la restitution suivante:

.....TO, QV..... filio, arverno, omnibus hONORIBus
et officiis in PATRIA SVA functo, sacerdoti arensi, RES PROVinciae galliae.

« A... .. tus, fils de Qu....., de la cité des Arvernes, ayant par-
couru, dans sa partie, toute la carrière des honneurs et des offices (municipaux),
« prêtre à l'autel (de Lyon), les trois provinces de la Gaule. »

Ce qu'il faut entendre par les trois provinces de la Gaule, c'est l'assemblée des délégués — *legati* dans l'inscription de Thorigny, — des soixante peuples selon Strabon, soixante-quatre d'après Tacite et Ptolémée, composant les trois provinces entre lesquelles se divisait l'ancienne Gaule: la Lyonnaise, la Belgique et l'Aquitaine; assemblée qui avait lieu tous les ans à Lyon, à l'autel de Rome et d'Auguste au confluent de la Saône et du Rhône.

Baucoup d'inscriptions retrouvées à Lyon font voir que les personnages qui, après avoir parcouru dans leur cité la hiérarchie des dignités municipales, — car c'était là, paraît-il, une condition rigoureusement indispensable, — arrivaient à la très haute distinction d'être élus pour remplir les fonctions de prêtre au célèbre autel, recevaient ordinairement de ladite assemblée l'honneur d'une statue dans le voisinage du siège des réunions, c'est-à-dire, — d'après la découverte faite, il y a peu d'années dans le quartier adjacent au nord-ouest de la place des Terreaux, de plusieurs piédestaux restés sur leurs fondations, — au pied de la colline qui dominait alors de plus près qu'aujourd'hui le confluent des deux fleuves. Souvent même un pareil honneur était accordé aussi à leurs plus proches parents, leurs pères et grands-pères, leurs femmes et leurs enfants. Les inscriptions nous apprennent encore que fréquemment les personnages ainsi honorés se voyaient décerner des statues dans leurs cités par leurs concitoyens. A l'égard du prêtre arverne dont il s'agit ici, l'honneur aurait été plus grand encore, car la statue dont le piédestal a laissé les fragments dont nous avons essayé de restituer l'inscription lui aurait été décernée dans sa cité non par ses concitoyens, mais par l'assemblée même des trois provinces.

L'autel de Rome et d'Auguste s'appelait de diverses manières, mais quelquefois tout simplement *ara*, l'autel par excellence. Par la même raison, les prêtres qui le desservaient s'appelaient quelquefois aussi *arenses* sans autre désignation.